

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Être autonome sur les travaux paysagers adaptés au climat

Scannez-moi
Pour + d'info



RNCP MASAF : 38314 (24/11/2024)

NSF : 214

Fiche ROME : A1203

CPF : 2326006

10 mois pour apprendre à encadrer les chantiers paysagers

- Acquérir les compétences essentielles pour aménager ou entretenir en toute autonomie les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans minimum
- Valider son projet professionnel avec un conseiller France travail
- L'admission est définitive après examen et entretien avec l'équipe pédagogique

AU PROGRAMME

- Connaître les végétaux et leurs besoins
- Maîtriser des techniques d'entretien et d'aménagement des espaces verts
- Utiliser, entretenir le matériel et conduire les engins
- Connaître et respecter les gestes et postures de sécurité et réaliser les premiers gestes de secours (SST)
- Obtenir le Certiphyto décideur



Les + de la formation

- De nombreux chantiers pédagogiques
- SST et Certiphyto décideur
- Un module sur la taille de la vigne pour se diversifier

CALENDRIER / DURÉE DE LA FORMATION

10 mois

de septembre à juin

1132 h

de formation

882h en centre

420h en entreprise

Le parcours peut être individualisé en fonction de vos acquis et de votre expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Un fort réseau de partenaires pour de nombreux chantiers pédagogiques
- Des cours en centre fortement appuyés par des travaux pratiques

**96 %**

DE SATISFACTION

**100 %**DE RÉUSSITE AUX
EXAMENS**100 %**D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**0 %**POURSUITE
D'ETUDES**0 %**D'INTERRUPTION
DE PARCOURS

Paroles d'apprenant

Très intéressant d'apprendre
à concevoir un aménagement
paysager de A à Z.



Cette formation est
accessible aux personnes
en situation de handicap
Un Référent Handicap est
présent sur le Campus.

RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

6 Le diplôme du BP Aménagements Paysagers est constitué de 7 Unités Capitalisables (UC) correspondant à 7 capacités (blocs de compétences)

- **Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager**
 - ◇ Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - ◇ Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- **Organiser les travaux sur un chantier**
 - ◇ Préparer et coordonner le travail pour un chantier
- **Réaliser des travaux d'entretien des végétaux**
 - ◇ Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- **Réaliser des travaux d'implantation de végétaux à partir d'un plan**
 - ◇ Réaliser des travaux d'implantation et de végétalisation par semis
- **Mettre en place des infrastructures**
 - ◇ Réaliser des murets et des escaliers et mettre en place des revêtements
- **S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**

Le référentiel du diplôme disponible sur le site **Chlorofil.fr** :

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/bp/ap/bp-ap-ref-092019.pdf

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DU DIPLÔME

- Les UC sont évaluées à partir de situations professionnelles permettant de valider les compétences. L'acquisition des 6 UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.
- Le candidat conserve le bénéfice des UC acquises durant 5 ans pour obtenir son diplôme

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

- Prise en charge par le Programme Régional de Formation Occitanie pour les demandeurs d'emploi
 - Eligible au CPF (Compte Personnel de Formation) et au projet de Transition Pro.
- La formation est rémunérée en fonction du statut du stagiaire et de la législation en vigueur.

Pour plus d'informations :

Contactez le Service d'Accueil Individualisé : Mme DENAT au 06 29 93 18 20

APRÈS LA FORMATION

Poursuite d'études

- Brevet technicien supérieur
- Certificat de spécialisation de niveau 4

Débouchés métiers

- Chef d'équipe entretien espaces verts
- Jardinier-paysagiste
- Ouvrier hautement qualifié

Rejoignez-nous dès maintenant !

Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE
04 68 41 36 39

cfppa.pays-d-aude@educagri.fr
www.campusterreetnature.fr
@fpca11 sur    



CAMPUS
TERRE &
NATURE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



MaJ : 08/09/2026